

SAINT-THURIEN, le 27 mars 2026

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Jeudi 2 avril 2026 à 19 h.

Ordre du jour :

- 1°) Indemnités de fonction des élus locaux,
- 2°) Délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal,
- 3°) Secrétariat des séances du conseil municipal,
- 4°) Constitution des commissions municipales,
- 5°) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- 6°) Election des membres de la commission de contrôle des listes électorales,
- 7°) Désignation des délégués aux Syndicats Intercommunaux et autres organismes,
- 8°) Désignation des délégués au CNAS,
- 9°) Désignation d'un élu correspondant défense,
- 10°) Désignation d'un correspondant incendie et secours,
- 11°) Désignation d'un élu référent sécurité routière,
- 12°) Désignation d'un élu référent à la langue et la culture bretonnes,
- 13°) Accueil de loisirs - Fixation d'un tarif pour les mini camps,
- 14°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Anne Marie SEVENNEC.

Séance du 2 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne Marie SEVENNEC, Maire.

Etaient présents : Alain BIDEAU, Valérie LE DEZ, Frédéric BURGAUD-WUST, Frédéric BIORET, Pascal TANGUY, Magalie BOUDIAF, Alice ZITO, Jérôme LE CUNFF, Julie COUTARD, Julien BARGUILLE et Fanchon THUAUDET.

Secrétaire de séance : Fanchon THUAUDET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Les procès-verbaux des séances du 25 février et du 20 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20260304

Objet : Constitution des commissions municipales

Le Maire indique à l'assemblée que le Conseil Municipal a la possibilité de constituer des commissions. Ces commissions n'ont pas de pouvoir de décision et sont présidées par le Maire. La composition de celles-ci doit respecter le principe de la représentation proportionnelle et le vote doit se faire à bulletin secret sauf avis contraire de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, indique vouloir procéder au vote à main levée et décide de constituer les commissions municipales suivantes :

Finances et personnel communal : Alain BIDEAU, Frédéric BIORET, Valérie LE DEZ, Jérôme LE CUNFF.

Réseaux, voirie et bâtiments communaux : Alain BIDEAU, Julien BARGUILLE, Pascal TANGUY, Valérie LE DEZ, Jérôme LE CUNFF, Frédéric BURGAUD-WUST, Magalie BOUDIAF.

Urbanisme et habitat : Frédéric BIORET, Jérôme LE CUNFF, Julien BARGUILLE.

Environnement, espaces verts et patrimoine : Fanchon THUAUDET, Pascal TANGUY, Jérôme LE CUNFF, Frédéric BIORET, Julie COUTARD, Alain BIDEAU.

Culture, animation et langue bretonne : Frédéric BURGAUD-WUST, Frédéric BIORET, Julie COUTARD, Alice ZITO, Valérie LE DEZ.

Communication, information municipale et citoyenneté : Frédéric BURGAUD-WUST, Alice ZITO, Fanchon THUAUDET, Frédéric BIORET.

Eduction, sport et jeunesse : Frédéric BURGAUD-WUST, Magalie BOUDIAF, Valérie LE DEZ, Fanchon THUAUDET, Alice ZITO, Julie COUTARD.

Affaires sociales, scolaires et intergénérationnelles : Valérie LE DEZ, Magalie BOUDIAF, Pascal TANGUY, Alice ZITO, Julie COUTARD, Fanchon THUAUDET.

Fait à SAINT-THURIEN, le 3 avril 2026
Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.

